

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3069

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2012-volets commerces : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur Calvel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérmian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3069**

commission principale : développement économique

objet : **Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2012-volets commerces : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE), adopté le 2 novembre 2009, et dont la vocation réside dans la régulation du marché foncier et immobilier afin de renforcer le caractère sécurisant et attractif de l'agglomération.

Le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et le schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) constituent les déclinaisons du SAE en matière d'activités commerciales et hôtelières. Approuvés respectivement en 2009 et 2011 par le Conseil de communauté, ce sont 2 documents de référence volontaristes qui fixent les grandes orientations des politiques d'urbanisme commercial et de développement de l'hébergement touristique sur le territoire de la Communauté urbaine.

Concernant le commerce, les 3 grands piliers sur lesquels repose la stratégie de la Communauté urbaine sont : rééquilibrage et multipolarité, qualité urbaine et développement durable, attractivité. L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle du SDUC comprennent une démarche partenariale associant, au sein de la gouvernance de celui-ci, l'Etat, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le Conseil général du Rhône, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Communauté urbaine.

Concernant l'hôtellerie, la Communauté urbaine et ses partenaires (Office de tourisme de la Communauté urbaine, Comité départemental du tourisme -CDT- Rhône et Comité régional du tourisme -CRT- Rhône-Alpes), Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH), Groupement national des chaînes (GNC) et Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) ont identifié 3 grandes orientations : accompagner un développement qualifié et phasé, promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

a) - Objectifs

La présente délibération vise à approuver la contractualisation avec la CCIL pour la mise en œuvre partenariale des grandes orientations du SDUC et du SDHT. Elle vise également à rationaliser le partenariat avec la CCIL sur les champs du commerce et de l'hébergement touristique. En effet, depuis plusieurs années, des actions sont menées conjointement et ce partenariat a justifié la mise en place d'une convention de subvention pluriannuelle sur les 3 dernières années (2009 à 2011). Après évaluation, il est proposé, aujourd'hui, de le reconduire en le précisant.

b) - Bilan du partenariat avec la CCIL sur les champs du développement commercial et de l'hébergement touristique

Le montant total des subventions attribuées par la Communauté urbaine à la CCIL était de 62 000 € pour les exercices 2009 à 2011. Le partenariat s'est illustré de la manière suivante :

- en termes de stratégie, la CCIL de Lyon et la Communauté urbaine ont assuré, en lien avec les différents autres partenaires, la conception et la mise en oeuvre des documents d'orientation stratégique (SDUC et SDHT). Ils ont ainsi partagé le pilotage et l'animation *des comités de suivi* afin de traiter, conduire et mettre en oeuvre les politiques de développement inscrites dans ces schémas. La Communauté urbaine et la CCIL sont également partenaires dans l'évaluation et la révision en cours du SDUC, notamment en vue de l'approbation du document d'aménagement commercial (DAC) d'ici le 1er janvier 2016.

L'élaboration d'une stratégie de développement commercial et hôtelier reposant sur une bonne connaissance de ces secteurs d'activité et de leur réalité sur le territoire, des outils d'observation ont été mis en place et partagés entre la CCIL et la Communauté urbaine.

Concernant le commerce, les 2 partenaires sont les 2 principaux contributeurs de la 9^e enquête sur la consommation et les comportements d'achat (délibération n° 2011-2077 du Conseil du 4 avril 2011) et un observatoire du commerce permettant de garantir, annuellement, une évaluation du SDUC, est en cours de création. Concernant l'hôtellerie, un observatoire conjoncturel : l'observatoire hôtelier ; est d'ores et déjà créé, lequel évolue actuellement pour intégrer des indicateurs de performance touristique. Cet observatoire fournit les éléments d'évolution de l'offre (volume, occupation, prix moyen, chiffres d'affaires, fréquentation des sites touristiques et d'accueil d'événements, saisonnalité, etc.) et de la demande (segmentation du marché, origine de la clientèle, durée moyenne de séjour, etc.) sur la base d'enquêtes mensuelles et trimestrielles. En 2011, 12 notes mensuelles de conjoncture et un bilan annuel du marché hôtelier ont ainsi été réalisés.

Enfin, un observatoire des résidences de tourisme a été également mis en place.

De manière plus pratique, l'événement Commerce et territoire, organisé par la CCIL est avec les partenaires du SDUC, est une journée destinée aux élus et techniciens du territoire dont l'objectif est de sensibiliser et d'informer ce public sur les bonnes pratiques en matière de gestion des implantations commerciales (évolutions des comportements de consommation, évolutions réglementaires, outils de régulation ou de redynamisation, etc.).

- en termes de programmation, la CCIL et la Communauté urbaine travaillent ensemble à la régulation de l'offre commerciale et hôtelière sur l'agglomération en adéquation avec les grands principes stratégiques du SDUC et du SDHT. La CCIL intervient, notamment, dans le cadre de son activité de conseil, sur certaines polarités commerciales, par la production d'études de marché spécifiques, à la demande des territoires.

- en termes de promotion, un programme d'actions de promotion, co-construit avec la Communauté urbaine, a été co-réalisé. Son objectif global était de renforcer l'attractivité de l'agglomération lyonnaise, de diversifier et consolider sa zone de chalandise, de contribuer au tourisme urbain, notamment par l'attraction d'enseignes exogènes. Son bilan est le suivant :

- . mise en place d'équipes commerciales mixtes Communauté urbaine-CCIL et participation aux salons spécialisés dans l'immobilier commercial : Marché international des professionnels de l'implantation commerciale (MAPIC) et Salon de l'immobilier et de l'équipement commercial (SIEC) ; action "Commerçants lyonnais au MAPIC" qui accompagne des enseignes lyonnaises dans leur développement national et européen ; mobilisation des managers de centre-ville pour ces salons,

- . réalisation de plaquettes de communication visant à mettre en avant les opportunités de développement commercial et hôtelier sur le territoire de la Communauté urbaine pour des enseignes exogènes. Des fiches territoires ont été réalisées à cette occasion, conjointement entre la CCIL et la Communauté urbaine,

- . reconduction de Lyon VisioCommerce, journée de visite des principaux sites commerciaux de centre-ville en développement sur l'agglomération par les développeurs d'enseignes ou des commerçants indépendants. En 2011, 20 développeurs d'enseignes ont participé et plusieurs implantations ont été concrétisées (Naturalia, Biocoop, Bo-Solis, Beauty Succes, Subway, Sergent Major, etc.) sur l'ensemble du territoire,

- . organisation du forum de la franchise, premier événement dédié à la franchise en Rhône-Alpes, entre fournisseurs et porteurs de projets ou chefs d'entreprises qui souhaitent se développer en franchise. Cette opération répond aux objectifs de renforcement et diversification de l'offre sur les polarités commerciales, notamment celles de niveau intermédiaire.

- en termes d'innovation : le concours Lyon Shop & Design, initié en 2004 a mobilisé, en 6 éditions successives, 500 commerçants et 350 professionnels de l'architecture et du design. La Communauté urbaine a apporté son soutien dès la première édition pour inciter les commerçants à travailler en collaboration avec des professionnels de l'architecture et du design et encourager la réalisation de nouveaux concepts. En 2011, 228 participants aux ateliers, 8 000 personnes réunies sur la Place Bellecour et distribution de 15 000 sacs et 25 000 magazines. La montée en puissance de l'événement s'est illustrée, notamment, par 10 017 votants (en progression de 51 % par rapport à 2009), 148 articles de presse (en hausse de 40 %) et 60 000 visiteurs sur le site internet (soit plus de 66 % de fréquentation par rapport à 2009).

- en termes de gestion de sites, la CCIL et la Communauté urbaine sont les partenaires historiques des 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire communautaire : Oullins, Neuville sur Saône, Presqu'île, Gratte-ciel, Lyon 7°. Un appui financier et humain est mis en place, de part et d'autre, auprès de ces structures dont l'objectif est de renforcer l'attractivité et améliorer le fonctionnement des centres-villes. Des conventions sont spécifiquement mises en place sur ce volet du partenariat.

c) - Programme d'actions 2012 et plan de financement prévisionnel

Sur la base de ce bilan, il est proposé d'accompagner ou de soutenir financièrement les actions suivantes au titre de l'année 2012 :

- événement commerce et territoire : la Communauté urbaine de Lyon propose d'être partenaire de l'opération sans soutien financier. Plusieurs collaborateurs de la Communauté urbaine participeront à l'événement en tant qu'intervenants ou animateurs sur les ateliers de travail mis en place à cette occasion,

- observatoire du commerce : la Communauté urbaine propose d'être partenaire de l'élaboration de l'observatoire du commerce sans soutien financier en partageant les informations relatives aux autorisations d'urbanisme,

- observatoire de l'hôtellerie : la Communauté urbaine propose de participer à hauteur de 3 887 € au financement de l'observatoire afin de disposer d'informations qualifiées utiles dans le cadre du suivi du schéma de développement de l'hébergement touristique et en appui de ses actions propres pour favoriser le développement du parc hôtelier de l'agglomération,

- opération commerçants lyonnais au MAPIC : la Communauté urbaine de Lyon propose d'être partenaire de l'opération sans soutien financier en tant que relais d'information et de communication,

- opération Lyon VisioCommerce : afin de mettre en avant les sites commerciaux prioritaires de l'agglomération et faire connaître leurs potentialités de développement, la Communauté urbaine propose de soutenir cette opération à hauteur de 4 500 €,

- Lyon Shop & Design (LSD) - Lyon Shop Web Design (LSWD) : pour répondre au double objectif de diversification et de modernisation du parc hôtelier, un volet hôtellerie sera créé dans le dispositif reconduit, avec un premier atelier lancé en 2012. La Communauté urbaine souhaite soutenir cet événement en 2012 et propose une participation à hauteur de 19 000 €,

- forum de la franchise : la Communauté urbaine de Lyon propose d'être partenaire de l'opération, sans soutien financier, mais en tant que relais d'information et de communication.

Budget prévisionnel 2012, hors dépenses internes de personnel

Actions	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon (en €)	Communauté urbaine de Lyon (en €)	Autres partenaires (en €)	Budget global hors temps collaborateurs (en €)
commerce et territoires	5 000	0	0	5 000
commerçants lyonnais au Marché international des professionnels de l'implantation commerciale (MAPIC)	5 000	0	0	5 000

Lyon VisioCommerce	6 000	4 500	0	10 500
observatoire du commerce	15 000	0	0	15 000
Observatoire de hôtellerie	3 887	3 887	0	7 774
Lyon Shop & Design	32 500	19 000	52 000	103 500
forum de la franchise	16 000	0	0	16 000
Total	83 387	27 387	52 000	162 774

Une évaluation sera effectuée par la Communauté urbaine sur la base d'un rapport d'activités fourni par la CCIL sur les différentes actions conduites sur l'exercice 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 387 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, pour la réalisation du programme d'actions 2012 sur les volets commerce et hôtellerie,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O0868 pour un montant de 23 500 € et opération n° OP04O1573 pour un montant de 3 887 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.